



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 mai 2019

2019-03-40

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 16

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 mai 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique
THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS

Sennely : M. Pierre HENRY

POUVOIRS : M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane
CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme
Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à
M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric
OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES : M. Eric LEMBO (porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Emplois saisonniers 2019 – Office du tourisme de Ligny-Le-Ribault

Vu les articles 3 (2°) sur l'accroissement saisonnier d'activité, et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant
statut de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe
délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité
à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2019, et afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny-
le-Ribault du mardi au dimanche, le lundi étant le jour de repos hebdomadaire, il convient de recruter, en
accroissement saisonnier d'activité, 2 postes d'adjoints administratifs (échelle C1 de rémunération) à temps
complet :

Du 2 juillet au 31 juillet 2019 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Du 1^{er} août au 31 août 2019 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif, 1^{er} échelon soit IB 348 / IM 326.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 03/06/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE deux agents en emplois saisonniers, comme précisé ci-dessus, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2019, chapitre 012 – 64131,

AUTORISE le versement d'indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS),

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, le cas échéant, à signer les contrats correspondants.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE